



# TENDANCES DE LA CRIMINALITÉ

## LE CRIME DROP

## AU NIVEAU INTERNATIONAL ET EN BELGIQUE

---

**SYNTHÈSE - juin 2023**

*Le rapport de recherche présente les résultats d'une étude sur la diminution de la criminalité ('crime drop'). Ce phénomène a été identifié pour la première fois dans les années 1990 aux États-Unis, puis dans d'autres pays également. La première partie de l'étude est constituée d'une revue de la littérature sur le crime drop aux États-Unis et en Europe occidentale. La deuxième partie fait état des chiffres collectés pour la Belgique afin de déterminer si on y observe également un crime drop. Cette partie est suivie d'une étude de littérature sur les explications possibles de cette baisse de la criminalité. Dans une quatrième et dernière partie, des analyses complémentaires sont effectuées, sur la base des données de l'International Self-report Delinquency Study, afin de déterminer si certains facteurs ont pu jouer un rôle dans cette baisse de la criminalité en Belgique.*

DIETER BURSENS

BURSENS, DIETER (2023). TENDANCES DE LA CRIMINALITÉ. LE CRIME DROP AU NIVEAU INTERNATIONAL ET EN BELGIQUE, RAPPORT DE RECHERCHE 57B, BRUXELLES : INCC.

DIETER.BURSENS@JUST.FGOV.BE

INCC – INSTITUT NATIONAL DE CRIMINALISTIQUE ET DE CRIMINOLOGIE

## **LE CRIME DROP AUX ÉTATS-UNIS ET EN EUROPE OCCIDENTALE**

---

- Le crime drop dans les années 1990

Dans les années 1990, les chiffres de la police américaine font état d'une baisse remarquable de la criminalité, tant pour les crimes contre les biens que pour les crimes violents. C'est une surprise, car beaucoup avaient prédit une tendance à la hausse. Le phénomène est baptisé crime drop. Rapidement, il s'avère qu'il n'est pas propre aux États-Unis : le phénomène se manifeste également dans de nombreux pays (occidentaux) mais avec des différences régionales. Il y a, par exemples, des différences temporelles. En Europe occidentale, la diminution ne commencera que deux ou trois ans plus tard par rapport aux États-Unis. En Europe de l'Est, certaines tendances s'amorceront encore plus tard. Mais il y a aussi des différences substantielles. Par exemple, le crime drop en Europe concerne principalement les crimes contre les biens et moins les crimes violents, sauf les homicides qui, eux, suivent la tendance à la baisse également observée aux États-Unis.

- Une nuance - une hausse préalable

Dès lors que la communauté scientifique a commencé à s'intéresser à la diminution des chiffres de la criminalité, il est rapidement apparu que ce constat devait être nuancé. Ainsi, au cours de la période précédant le crime drop, il y a eu une augmentation significative des taux de criminalité. Cette hausse a débuté dans les années 1960 et s'est poursuivie jusqu'au début des années 1990, après quoi la baisse de la criminalité a commencé à se faire sentir. Le crime drop n'est donc pas un événement isolé mais une tendance remarquable à la baisse qui suit, en fait, une tendance tout aussi remarquable à la hausse.

- Une nuance de la nuance – le *dark number*

L'histoire du crime drop (et de la hausse antérieure) est basée sur les chiffres officiels de la police et de la justice. Mais ce ne sont pas toujours les meilleures sources pour tracer les tendances de la criminalité. En effet, ces derniers enregistrent principalement l'activité des acteurs policiers et judiciaires. La croissance des effectifs policiers et judiciaires et leur professionnalisation ont sans aucun doute conduit à des opérations sur le terrain plus performantes, permettant d'appréhender plus de crimes qu'auparavant. Cependant, de très nombreux délits ne parviennent pas à la connaissance de ces autorités. À l'aide d'enquêtes de victimisation et de délinquance auto-rapportée, on peut obtenir une meilleure vue d'ensemble de la criminalité, en particulier de celle qui demeure sous le radar de la police et de la justice. En l'espèce, cette recherche du 'dark number' (le chiffre noir) ne confirme que partiellement les informations tirées des chiffres officiels. Le crime drop des années 1990 est également observé dans les enquêtes de victimisation. Mais, pour la plupart des délits, la hausse antérieure n'est, quant à elle, pas observée. Ainsi, les atteintes aux biens semblent être en baisse depuis un certain temps. Les crimes violents ont, eux, effectivement augmenté entre les années 1960 et 1990 mais pas autant que dans les chiffres officiels.

- Autre nuance : les homicides sont en fait en baisse depuis très longtemps

Pour de nombreux délits, les chiffres disponibles ne remontent pas plus loin que le milieu du vingtième siècle. Ce n'est que pour les homicides que l'on peut trouver des chiffres qui remontent beaucoup plus loin dans le temps. Ainsi en est-il des chiffres de la mortalité qui, dans de nombreux pays, sont enregistrés de manière assez fiable depuis longtemps. Si l'on examine les recherches historiques sur le nombre de décès dus à la violence en Europe, on constate que l'augmentation temporaire entre 1960 et 1990 marque, en fait, une rupture inhabituelle par rapport à une très longue période de déclin continu depuis la seconde moitié du XIXe siècle.

Il y a donc bien eu une baisse de la criminalité au cours des années 1990. Cette baisse s'inscrit dans une longue histoire de diminution progressive de la criminalité. Ce n'est qu'entre les

années 1960 et le début des années 1990 que cette tendance a été brièvement interrompue par une période d'augmentation de la criminalité violente.

## **LE CRIME DROP EN BELGIQUE**

---

- Un manque de données pour les années 1990

Pour la Belgique, il existe peu de données disponibles pour dresser une image du crime drop. Ce n'est, en effet, que depuis le début de ce siècle que l'enregistrement des chiffres officiels, tels que les statistiques du ministère public et de la police, est devenu suffisamment avancé pour que l'on puisse parler de chiffres fiables. Difficile donc de saisir le crime drop des années 1990. Même les études cherchant le chiffre noir, telles que le *Moniteur de Sécurité* et l'*International Self-report Delinquency Study*, ne fournissent des informations utiles que pour les périodes de 2000 à 2008 et de 2006 à 2014. Finalement, ce n'est donc que pour les homicides, sur la base des chiffres de la mortalité, que l'on peut dégager une tendance à long terme. Ceux-ci suivent la tendance internationale, c'est-à-dire une augmentation à partir des années 1960. En Belgique, ce n'est qu'à partir de la fin des années 1990 que l'on observe une diminution du nombre des homicides. En d'autres termes, la baisse en Belgique intervient plus tardivement que dans d'autres pays d'Europe occidentale où les taux avaient déjà commencé à diminuer au début des années 1990.

- En ce début du 21<sup>e</sup> siècle, les atteintes aux biens et les homicides sont en baisse

Globalement, en ce début de siècle, la Belgique connaît une baisse des atteintes aux biens telles que les vols, le vandalisme, les cambriolages et les vols de véhicules. Les infractions contre les personnes, quant à elles, restent plutôt stables. La criminalité informatique et les délits liés aux technologies de l'information s'inscrivent clairement à contre-courant et affichent une tendance à la hausse. La baisse des homicides se poursuit jusqu'en 2018.

## **EXPLICATIONS DU CRIME DROP**

---

Le phénomène du crime drop a donné lieu à l'élaboration de nombreuses hypothèses pour expliquer ce recul remarquable. Cependant, jusqu'à aujourd'hui, il reste très difficile de déterminer les causes exactes de cette diminution de la criminalité. Tout au plus peut-on dire de certaines hypothèses que leur probabilité d'explication est faible. Il s'agit, par exemple, des hypothèses fondées sur des éléments de la politique américaine. En effet, à partir du moment où le crime drop est également constaté dans de nombreux autres pays ayant des politiques complètement différentes, le fondement de ces hypothèses s'effondre irrévocablement. Ainsi

en est-il des hypothèses fondées sur l'augmentation du nombre de policiers, sur une politique pénale plus répressive, sur le crack et sur l'avortement.

L'hypothèse de la mise en place de mesures de sécurité est plus robuste mais elle a, néanmoins, du mal à expliquer les fluctuations de la criminalité violente et les tendances à la baisse qui se manifestent déjà avant la période où ces mesures sont entrées en vigueur.

D'autres hypothèses, telles que celle de la diversification des loisirs et celle de la cybercriminalité, donnent des explications à court terme, mais sont inadéquates pour les évolutions à long terme.

L'hypothèse dite « de civilisation » tente une explication sur le plus long terme. Cette hypothèse se base sur le renforcement du pouvoir de l'État et l'émergence d'une économie de marché qui mènent à un contrôle, externe et interne, des comportements plus accru.

L'hypothèse de la scolarisation - qui met en évidence les effets de l'allongement de l'âge scolaire et d'une scolarisation 'réussie' en fonction de l'intégration ultérieure sur le marché du travail - s'inscrit bien dans cette perspective. Mais pour l'instant, ces hypothèses manquent de données empiriques utiles pour étayer l'impact de ces mécanismes sur les tendances de la criminalité.

## **UNE ANALYSE DES DONNÉES DE L'ISRD**

---

Les recherches sur le chiffre noir permettent d'explorer certaines hypothèses. Ainsi, dans les données des enquêtes ISRD en Belgique, nous trouvons, entre autres, des informations sur les modèles de loisirs des jeunes et sur leurs expériences scolaires spécifiques. Une analyse de ces données montre qu'il existe effectivement une relation entre ces deux items et la probabilité de délinquance : les jeunes qui sortent plus sont plus susceptibles de commettre des faits de délinquance, mais ceux qui ont des expériences scolaires positives voient leur probabilité de délinquance diminuer. Toutefois, les analyses ne permettent pas de se prononcer sur l'impact de ces facteurs sur les tendances de la criminalité, car les mesures ont été effectuées au cours d'une période où les comportements délinquants sont restés largement stables.

## **LA RECHERCHE CRIMINOGRAPHIQUE A ENCORE DU PAIN SUR LA PLANCHE**

---

Il est important de mesurer la criminalité. Les politiciens doivent savoir ce qui se passe sur le terrain. Mais nous devons également déterminer les facteurs qui influencent les tendances de la criminalité. Connaître ces facteurs permet, en effet, d'envisager des politiques de prévention. Malheureusement, les données au niveau belge ne sont pas (encore) à la hauteur de ce défi. Au niveau de la police et de la justice, des efforts considérables ont déjà été déployés pour obtenir des chiffres plus complets et plus fiables. Les chiffres de la mortalité restent également utiles pour suivre l'évolution du nombre des homicides. Mais ils n'ont pas la richesse

potentielle des variables issues des recherches sur le chiffre noir. Malgré de bonnes initiatives telles que le Moniteur de Sécurité et les enquêtes de l'ISRD, il n'y a pas encore de projet en cours en Belgique qui fournisse des données fiables à plus long terme qui permettrait de tracer, voire expliquer, les tendances de la criminalité.